

Programme de la Journée Technique pré-vendanges de l'AOC Chinon

10 septembre 2019



Le Syndicat des vins de Chinon vous présente le programme de **la Journée Technique pré-vendanges de l'AOC Chinon** (visite des vignes). Cette journée est tournée vers les vignerons et leurs salariés, et animée autour d'une thématique technique :

« LE RENOUVELLEMENT DU VIGNOBLE (PLANTATION) »

CHINON AOC

Syndicat des vins de Chinon
Impasse des Caves Pinctes • 37500 CHINON
Tél : 02 47 93 30 44 • www.chinon.com
E-mail : vins@chinon.com



VINS DU
VAL DE LOIRE

8H00 - 8H15 | **Accueil au Cube de Panzoult**
14 Route de Chinon, 37220 Panzoult

8H15 - 11H30 | **Conférences et Table Ronde**

Notre vignoble est-il adapté aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ?

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un paradoxe, il ne suffit pas seulement de développer des circuits commerciaux mais il faut être en capacité de produire un volume dédié pour assurer non seulement **ses marchés** mais également pour assurer la **pérennité économique** des entreprises viticoles.

L'analyse des volumes produits sur l'appellation Chinon depuis la dernière décennie nous interpelle avec des niveaux extrêmement variables de rendements allant de 25 à 50 hl/ha mais avec une moyenne à 41hl/an en Chinon rouge.

L'enchaînement **d'aléas climatiques** ces dernières années expliquent en partie ces variations entre le gel (2012/2016/2017), la grêle (2013) et en intégrant dorénavant le stress hydrique lié à des périodes de sécheresse de plus en plus longues et récurrentes (2018/2019).

Il y a certainement d'autres facteurs en plus des aléas climatiques, qu'il faut intégrer dans l'analyse. Parmi eux, certainement le plus important, il y a le **vieillissement du vignoble**. En effet, l'analyse des surfaces replantées sur plus de 10 ans démontre que nous sommes sur un taux de renouvellement de vignoble à moins de 1% par an soit moins de 20 ha/an alors qu'il faudrait certainement être plus proche des 40 ha/an (2.5%).

Le vignoble vieillit et nous pouvons émettre des doutes sur sa capacité à résister aux agressions diverses comme aux aléas (fragilité, dépérissement...) et sa capacité à produire d'une façon plus régulière.

D'autres critères sont à prendre en compte, tels que l'entretien des sols viticoles (maîtrise de l'enherbement...), la mise en œuvre de la complantation... **Le changement climatique** est également à intégrer dans la réflexion et dans les orientations notamment dans les choix des plantations de demain (terroirs, matériel végétal...).

Il faut maîtriser son itinéraire technique et l'optimiser.

Comme nous l'avons vu, la pérennité économique des entreprises viticoles est liée à la capacité de produire mais également à la valorisation des vins. **La connaissance et la maîtrise des coûts de production** sont essentielles à la gestion des entreprises.

Aujourd'hui, comment devons-nous nous préparer à demain ?

Plusieurs questions peuvent se poser :

→ Quel est le **modèle économique** pour mon entreprise ?

→ Y a-t-il un ou **plusieurs modèles économiques** qui peuvent **coexister** sur une zone viticole ?

→ Etc

Et cela génère d'autres questions à intégrer dès aujourd'hui dans les orientations de l'entreprise face à ces enjeux :

→ Dois-je produire 100 % d'**appellation** ?

→ Quelle pourrait être la place d'une production d'**IGP** et/ou de **VSIG** dans mon entreprise ?

→ Le **Rosé de Loire** et/ou le **Crémant**, est-ce une opportunité ?

→ Quel style de vins ?

→ Etc ...



Bonne réflexion pour se préparer à demain !

MICHEL BADIER
Chargé de Missions
Chambre d'agriculture Loire et Cher

Projet de plantation : de la commande du plant de vigne à la plantation

Implanter une parcelle de vigne pour pérenniser son vignoble peut paraître simple mais de nombreuses étapes ne sont pas à négliger pour que les vignes donnent le meilleur d'elles-mêmes.

Les objectifs de chaque vigneron ne sont pas forcément les mêmes d'une exploitation à une autre, les terroirs sont également différents, les techniques viticoles divergent.

Il faut donc **une étroite collaboration entre le vigneron et son pépiniériste pour choisir le bon matériel végétal**, l'adapter à sa parcelle. Et travailler la terre pour qu'elle puisse accueillir dans les meilleures conditions ses futurs ceps qui seront là pour quelques décennies.

DAVID GAUTREAU

Pépiniériste, Président de la commission technique
à la Fédération française des pépinières viticoles

Calendrier des interventions pour une plantation et points de vigilance

Pour réussir une plantation, il est important de faire les bons choix stratégiques ! En effet, il sera plus efficient d'établir un projet de plantation cohérent avec sa parcelle et ses objectifs de production tout en anticipant l'impact du réchauffement climatique dans ses choix.

Pour assurer la réussite et la longévité des plants, nous conseillons **d'anticiper sur trois ans** le projet de plantation. Ainsi, le vigneron a le loisir d'anticiper **sa fumure** et d'implanter une prairie qui seront deux mesures favorables à l'implantation du **système racinaire en profondeur**.

Les observations et le **temps de repos** permettront de limiter les problèmes de court-nouée, de pourridié, d'asphyxie hydraulique... **Commander ses plants 18 mois avant de planter** permet de se caler sur le calendrier de travail du pépiniériste et ainsi avoir du matériel végétal disponible et de premier choix.

Le choix du **porte greffe**, la **taille de formation** et les **labels de qualité des plants** sont autant d'éléments à ne pas négliger.

ADELINÉ BOULFRAY MALLET

Coordnatrice de l'équipe viticulture et conseillère en viticulture et œnologie
Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire

FRANÇOIS DAL

Conseiller viticulture SICAVAC (Sancerre)

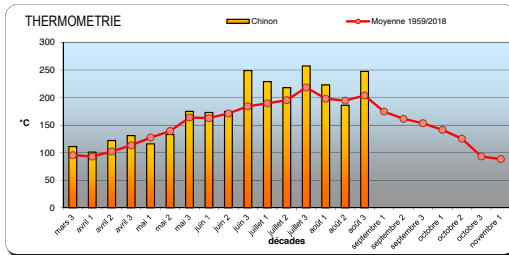
11H30 - 12H00

Point ACTUALITÉ : présentation du Groupe 30 000 à constituer par le GDON du Chinonais

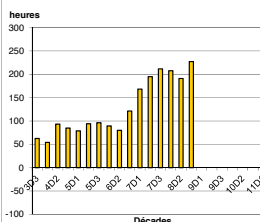
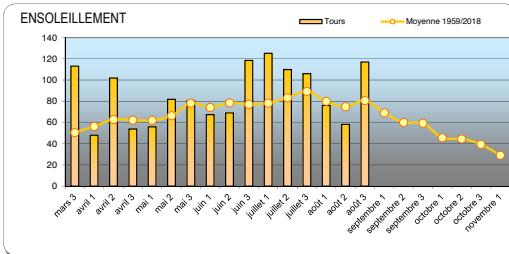
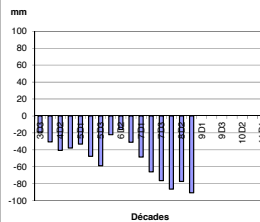
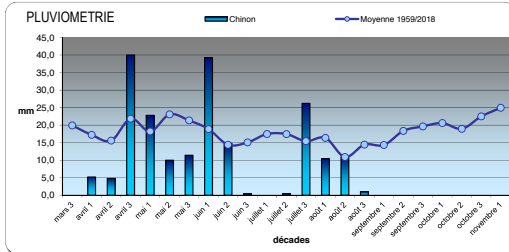
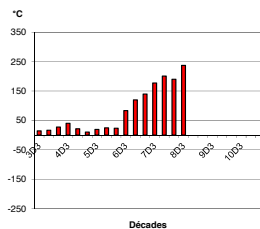
12H00 - 12H30

Point MILLÉSIME par le Laboratoire de Touraine

Profil climatique 2019



Cumul différentiel entre moyenne annuelle et
moyenne 1959 - 2018 à Tours



Notes :

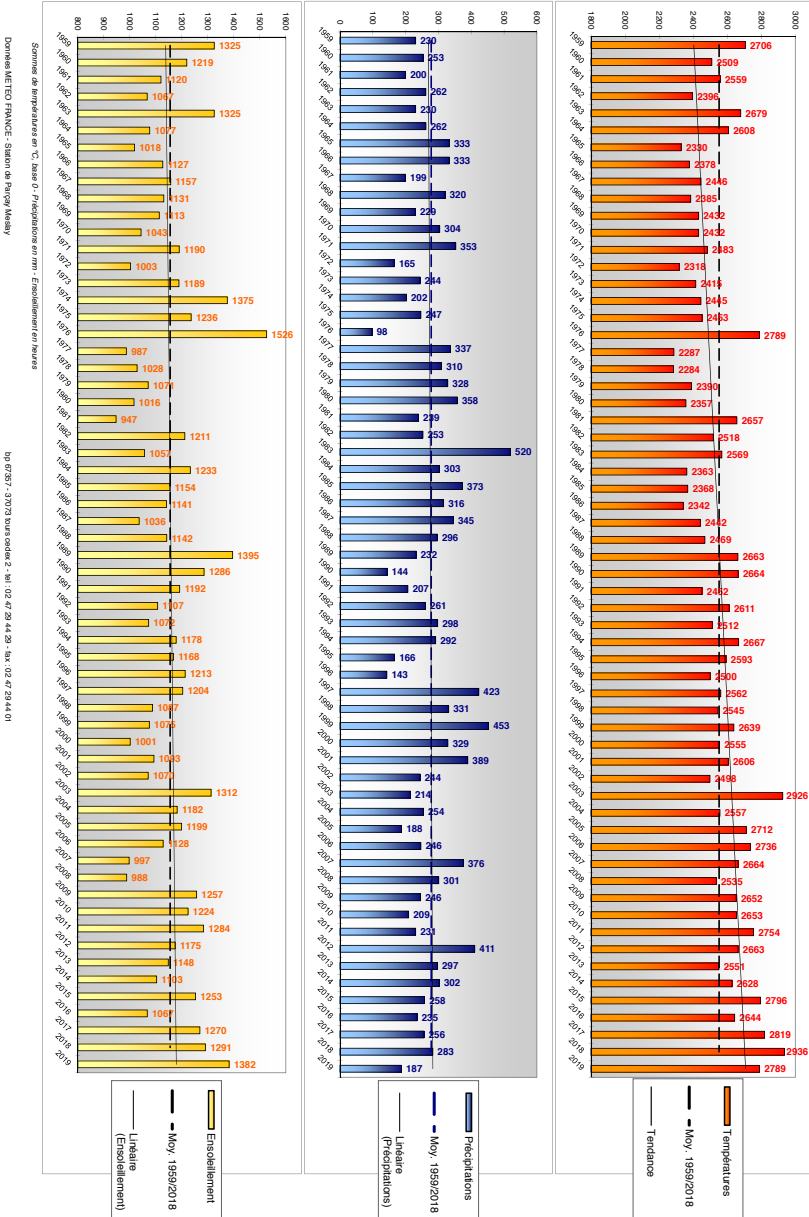
La thermométrie est exprimée en somme de température moyenne journalière (degré centigrade) par décennie.

La pluviométrie est donnée en somme de précipitations (mm) par décennie.

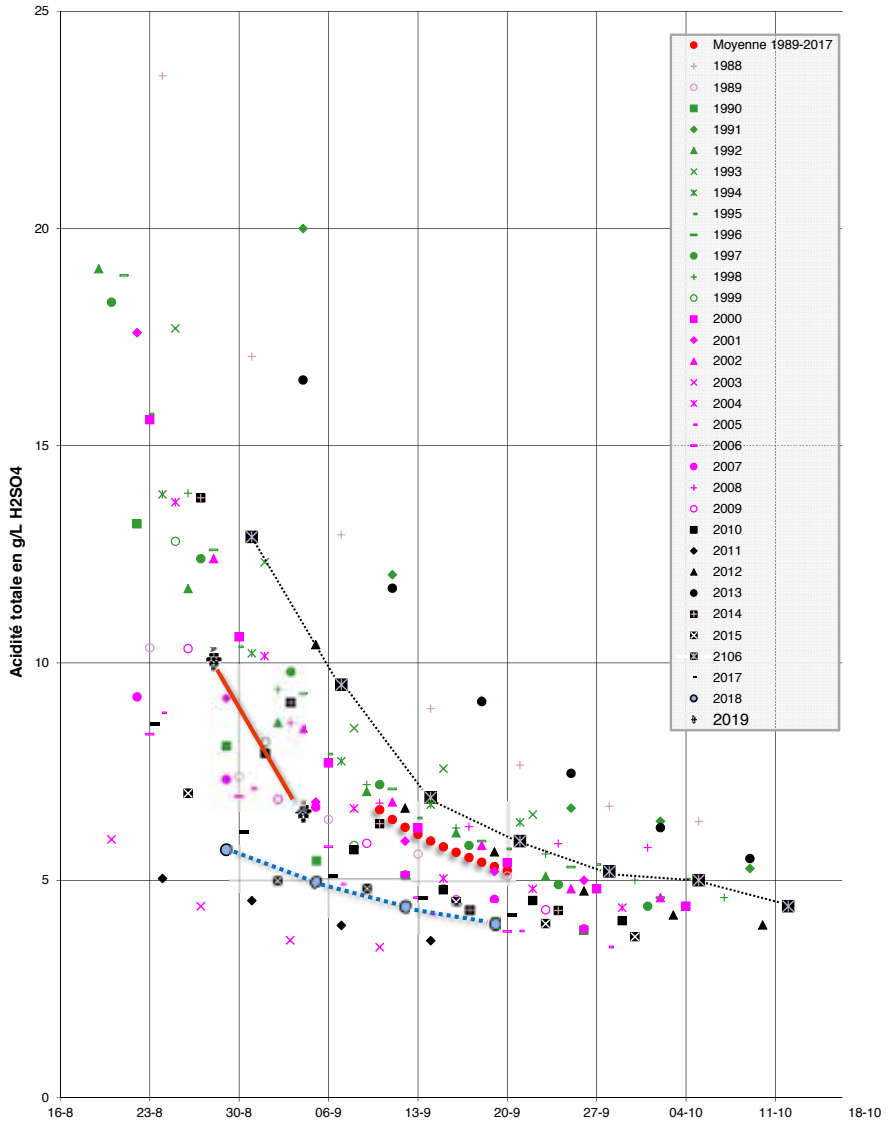
La solarimétrie donne les cumuls d'heures d'ensoleillement pour la décennie considérée.

Ces données sont issues des relevés réalisés par METEO FRANCE à Parçay-Meslay et Antenne des Fontenils, Chinon (37)

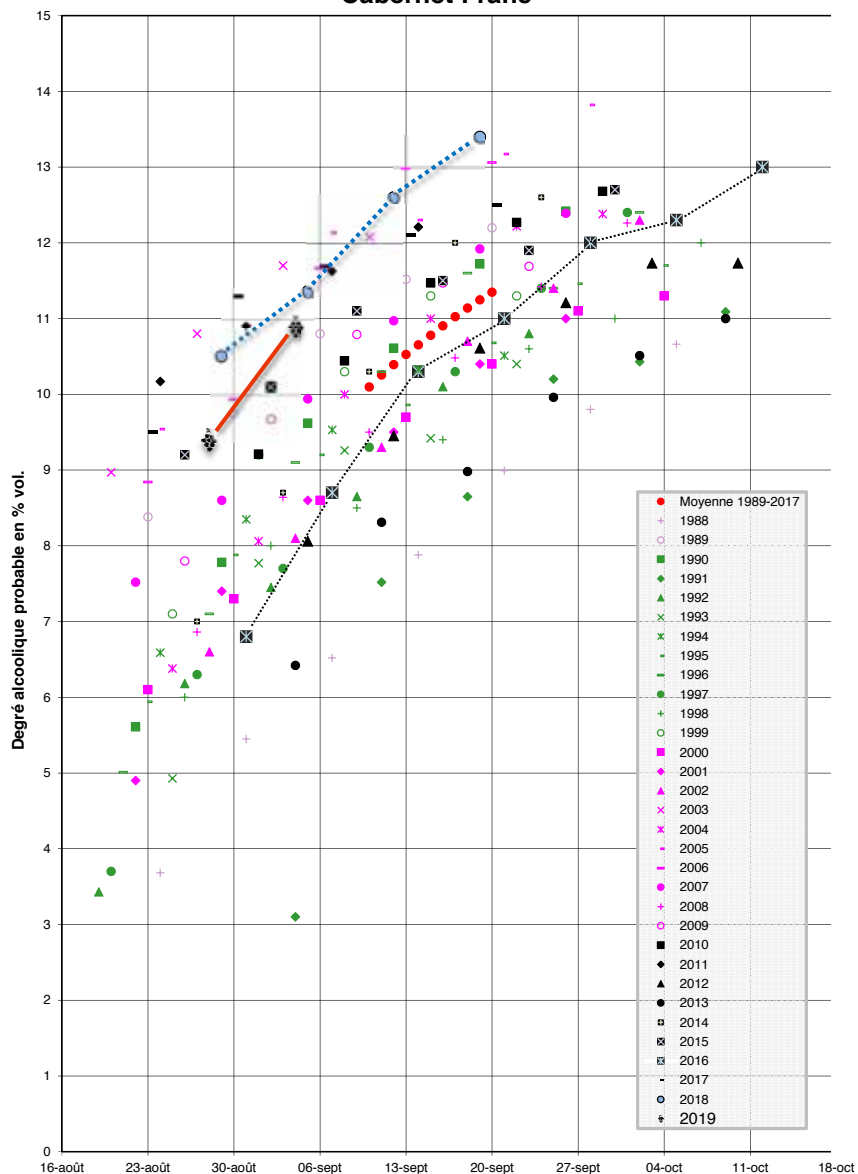
Cumul entre le 20 mars et le 31 août 2019



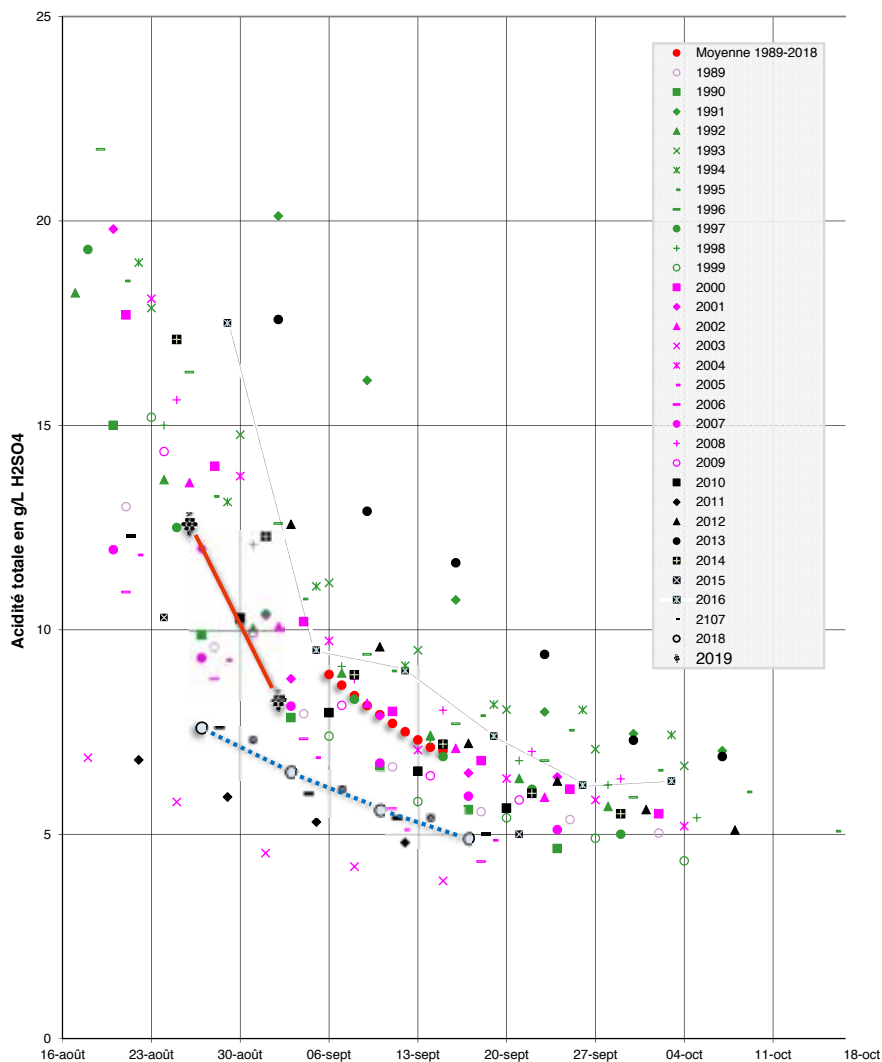
Cabernet Franc



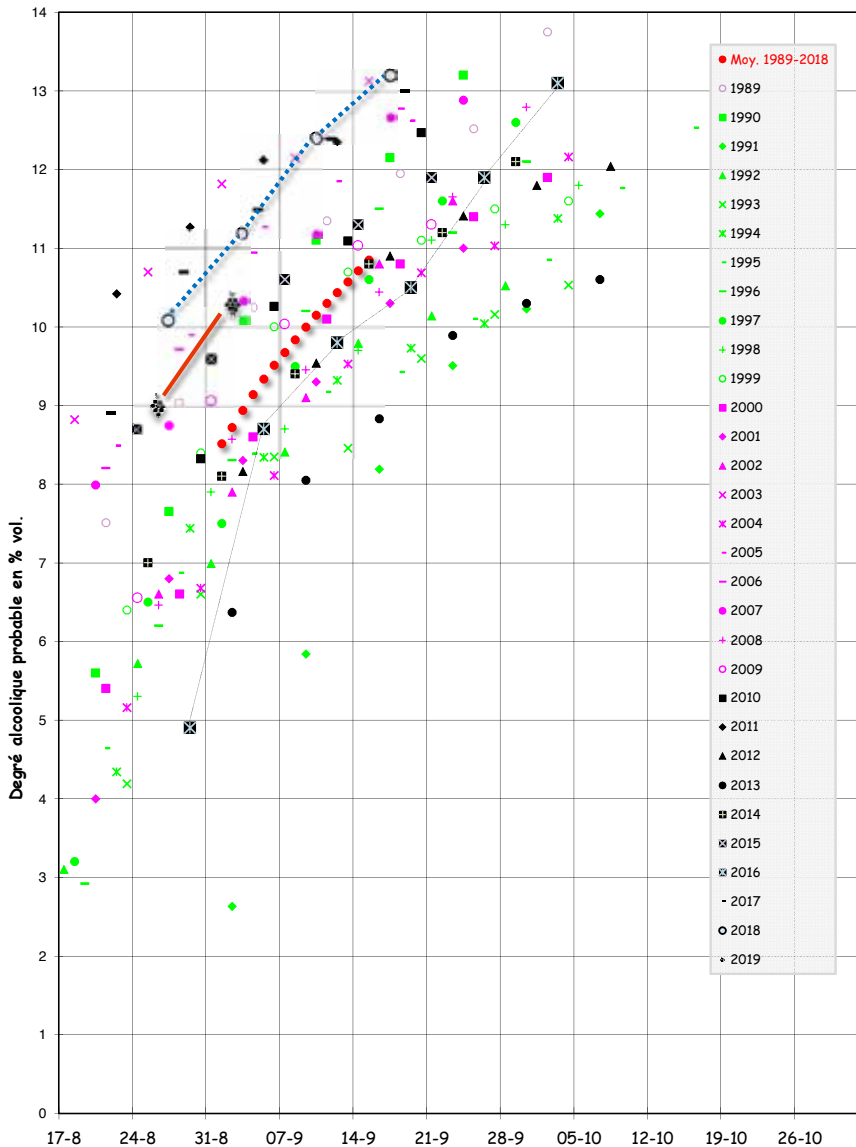
Cabernet Franc



PINEAU DE LA LOIRE



PINEAU DE LA LOIRE



Plantations : formalités à respecter

Depuis 2016, c'est le système des **autorisations de plantation** qui a remplacé celui des droits de plantation.

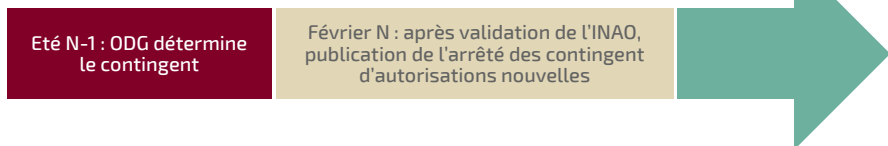
Chaque année le Syndicat des vins de Chinon, reconnu ODG, demande à l'INAO de continger les autorisations qui seront délivrées en AOC Chinon. Pour mémoire en 2019 sur les 6 881,98 ha potentiels classés en AOC Chinon auprès de l'INAO (classement de 1996), 2 500,65 ha sont plantés en AOC Chinon.

Depuis 5 campagnes le niveau des demandes est le suivant :

Année	Contingent	Surface demandée en plantation nouvelle	Nombre de demandeurs	Plancher théorique
2019	24	36,5193	42	0,5714
2018	24	44,6971	50	0,48
2017	24	57,1934	46	0,5217
2016	24	21,22	40	0,53

Planning des déclarations

Pour l'AOC CHINON



En juillet 2019, les administrateurs du Conseil d'administration du Syndicat des vins de Chinon ont demandé pour la prochaine 2020 :

- Contingent de plantations nouvelles : **24 ha**
- **Restriction à la replantation**, c'est-à-dire qu'on ne peut replanter du Chinon que si on a arraché du Chinon
- Mise en œuvre du critère d'éligibilité « **détournement de notoriété** » : c'est à dire que si on considère qu'il peut être réalisé au sein de l'AOC X des plantations en IGP Y, les plantations réalisées dans le cadre du contingent IGP Y ne pourront pas être revendiquées en AOC X

Suite à cette demande que l'INAO instruit en automne, un arrêté sera publié à la fin de l'hiver relatif à la mise en œuvre du dispositif d'autorisations de plantation en matière de gestion du potentiel de production viticole pour la campagne.

Pour votre exploitation

De mi-mars à mi-mai :
demande sur Vitiplantation

Aout : autorisation
délivrée

1 mois après l'achèvement :
Decl. Achèvement de Travaux (DAT)
+ Décl. de Modification de Structure (DMS)

Le **portail vitiplantation de FranceAgrimer** : <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/> est annuellement ouvert **de mi-mars à mi-mai** pour que les demandeurs puissent faire leurs demandes d'autorisations de plantations nouvelles.

En août qui suit, les demandeurs reçoivent leur autorisation de plantation en se connectant sur vitiplantation.

Les douanes dématérialisent les déclarations foncières à partir du **1^{er} octobre 2019**. Un nouveau le service en ligne dénommé « **PARCEL** » sera ouvert aux opérateurs, qui leur permettra de souscrire par voie dématérialisée leurs déclarations d'arrachage de plantation et de modification de structure. Les opérateurs pré-existants seront directement habilités par la douane.

À compter de cette date, les déclarations d'intentions (d'arrachage et de plantation) deviennent inutiles. Les exploitants arrachant ou plantant des vignes n'auront **plus qu'une seule déclaration d'achèvement de travaux à déposer par opération, à souscrire au plus tard un mois après achèvement des travaux**.

	1 ^{er} octobre 2019	1 ^{er} janvier 2020
Plantation	Papier DIP + DAT	Papier* ou PARCEL
Arrachage	Papier DIP + DAT	Papier* ou PARCEL
DMS	Papier	PARCEL obligatoire

* En raison de la suppression de la déclaration d'intention au 1^{er} octobre 2019, les viticulteurs souhaitant déclarer leurs plantations / arrachages / surgreffage sur papier entre le 1^{er} octobre 2019 et le 31 décembre 2019 devront utiliser le formulaire en vigueur, et biffer la mention « intention ».

Focus sur la replantation

Pour la **replantation** (arrachage de la parcelle A puis replantation sur la parcelle A) et pour la **replantation anticipée** (plantation de la parcelle B (même surface que la parcelle A) puis arrachage, au plus tard 4 ans après, de la parcelle A) : les demandes d'autorisations peuvent être faites tout au long de l'année. Les déclarations d'achèvement de travaux et de modification de structures sont également à faire dans le cadre d'une replantation.

A noter : **La demande de contrôle préalable à l'arrachage** : pour les arrachages de la campagne suivante. Dans le cadre de la restructuration pour pouvoir bénéficier d'une prime de plantation à partir des autorisations issues de ces arrachages est à faire :

→ **Délais** : avant le 17 décembre

→ **À qui** : Dans le cadre du dossier unique de demande d'aide à la plantation sous vitrestructuration.

Les conditions de récolte 2019 en AOC Chinon

OBLIGATIONS AOC CHINON (source Cahier des charges de l'AOC Chinon)

Registre ou déclaration*	Contenu	Tenue
Registre de maturité	Évolution de la maturité du raisin par enregistrement du TAV en puissance, 2 contrôles au moins par opérateur	Tenue en continu, à disposition du CIVT
Registre des vignes sous disposition transitoires	Pour chaque parcelle : référence cadastrale, superficie, année de plantation, densité, écartement	Tenue en continu, à disposition du CIVT
Déclaration de renonciation à produire du Chinon	Références cadastrales	À envoyer à l'ODG

*ces documents sont libres, il n'y a pas de format particulier à respecter.

RENDEMENTS et TITRES ALCOOMETRIQUES de l'AOC CHINON :

	Rendement (hl/ha)	Rendement Butoir (hl/ha)	Richesse minimale en sucre des raisins	Titre alcoométrique Minimum % vol.	Titre alcoométrique Maximum si enrichissement % vol.
CHINON rouge	55	67	180	10,5	13
CHINON rosé	55	67	171	10,5	13
CHINON blanc	55	69	162	10	13

ENRICHISSEMENT :

l'enrichissement en AOC Chinon est autorisé dans la limite de 1%. Noter qu'il n'y a plus de taxation sur le sucre cependant vous devez toujours faire la **Déclaration préalable unique d'enrichissement** :

→ **Délais** : au minimum deux jours avant le jour prévu de l'opération.

→ **À qui** : Téléprocédure **oeno** sous prodouanes

REGISTRE DE CAVE :

Vous pouvez venir retirer votre Registre de Cave au Syndicat des vins de Chinon ou à la COPAC.

13H00 - 15H00 | Repas - Salle des fêtes de Cravant

15H00 - 18H00 | Présentation des prestataires

COPAC

33-39 avenue Gambetta - 37500 Chinon
Thierry Couton
Port : 06 70 64 87 23 - Tél : 02 47 93 16 20
t.couton@copac-chinon.fr

Présentation :

- Matériel de palissage
- Couverts végétaux
- Fertilisation (épandage, compost...)

FAIGNANT Agri/Viti SARL

Route de Benais - 37140 Bourgueil
Patrick Boiscourgeon
Port : 06 09 49 69 13
faignant.agriviti@orange.fr

Présentation :

- Complanteuse
- Tarière Rabaud

LVVD

23 Rue Bernard Palissy - 37500 Chinon
FILLON Jérôme
Port : 06 84 80 37 85 - Tél : 02 47 93 01 19
jfillon@lvvd.fr

Présentation :

- Analyses de sol et profil pédologique
- Fertilisation à la carte LB Fertivie
- Gamme matériel de palissage et outils de pose en location
- Robot Ted Naio si possible (*appareil en test actuellement dans le cadre du projet ERUDIT*)

JARNY MVS

Zone artisanale Gué Menois
49750 Saint Lambert du Lattay
David Foliot
Port : 06 18 69 19 95 - Tél : 02 40 31 13 13
david.foliot@jarny-mvs.com

Présentation :

- Complanteuse

MAISA

274 Avenue des Fusillés
49400 Saint Lambert des Levées
Corentin BESNARD
Port : 06 81 15 98 91
Corentin.besnard@maisa.fr

Présentation :

- Complanteuse Nicolas Rogier et un tracteur attelé avec une pince

MSA Berry-Touraine

31 rue Michelet « Service Prévention »
37000 Tours
Sandra Fournier et Xavier de Mori
Tél : 02 47 31 61 84
Fournier.sandra@berry-touraine.msa.fr,
demori.xavier@berry-touraine.msa.fr

Présentation :

- Risque chimique avec l'outil SEIRICH,
- Pôle sur l'aménagement et la conception d'un projet de bâtiment (le chai par exemple) en réalité virtuelle

OUVRARD TOURAINE

Route Nouâtre
37800 Sainte-Maure-de-Touraine
Valentin Mourette
Port : 06 11 69 41 65 - Tél : 02 47 72 47 72
vmourette@ouvrard.com

Présentation :

- Matériel de travail du sol en intercep

- les-Coteaux de service et de matériels

RIVIÈRE SARL

Le Clos Marsouille - 37140 Benais
Frédéric MORICEAU
Port : 07 78 20 61 05 - Tél : 02 47 97 46 77
morceau.sarlriviere@orange.fr

Présentation :

- Arrache cep hydraulique avec une tarière

SAVAS

Rue Saint Lazard - 37220 L'île Bouchard
Benoit Deborde
Port : 06 88 74 91 31 - Tél : 02 47 97 22 40
deborde@groupe-savas.com

Présentation :

- Intercep

VITILLOIRE

18 boulevard Evariste Dejoie
44 330 Vallet
Stéphane MANDARD
Port : 06 08 95 41 40
commercialcravant@vitilloire.com

Présentation :

- Matériel de culture pour les vignes, tarière, pince, herse rotative

EARL Georges GIRARD

4 coteau du Vieux Bourg
37500 CRAVANT LES COTEAUX
Vincent Girard
Port : 06 32 93 72 46 - Tél : 02 47 93 06 94
vin.girard.cravant@gmail.com

Présentation :

- Gamme plants de vigne pour plantation et repiquages.

SCEA PÉPINIÈRES VITICOLES D'ANJOU

Les Loges 49380 Faveraye Machelles
David Gautreau - Tél : +33 2 41 54 17 00
pepinieresviticolesdanjou@gmail.com

Présentation :

- Gamme plants de vigne pour plantation et repiquages.

PÉPINIÈRES VITICOLES GIBAUT

3 Rte de Martigneau - 49610 Juigné-sur-Loire
Grégory GIBAUT
Port : 06 80 06 69 27 - Tél : 02 41 91 90 37
prouteau.gibault@orange.fr

Présentation :

- Gamme plants de vigne pour plantation et repiquages.

SARL MERCIER FRÈRES PÉPINIÈRES VITICOLES

16 rue de la Chaignée - 85 770 VIX
Bertrand ROUX
Port : 06 72 90 66 74 - Tél : 02 51 00 65 14
bertrand.roux@mercier-groupe.com

Présentation :

- Gamme plants de vigne pour plantation et repiquages.
- Machine à Planter type MANDRAFINA qui positionne le tuteur bois ou fibre ainsi que le plant au pieds de celui-ci avec un arrosage.

LUDOVIC LEVEQUE

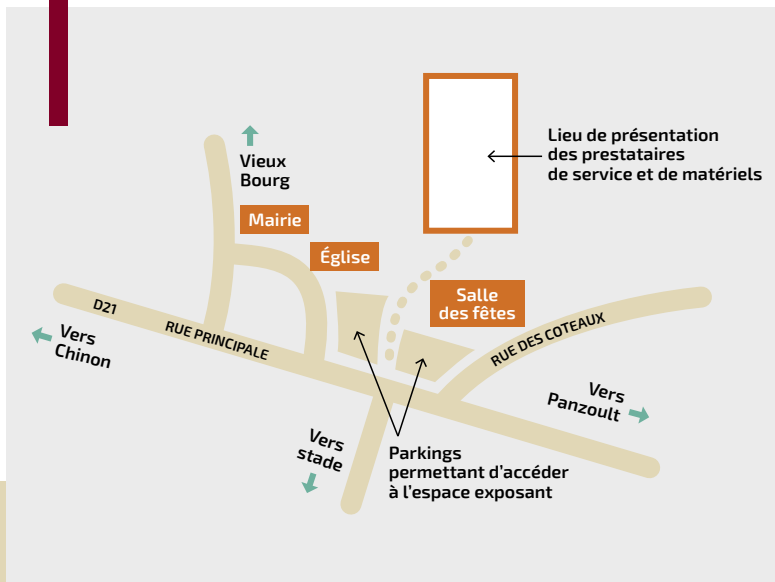
21 rue F Rabelais - 37200 Panzoult
Port : 06 14 20 61 52

Présentation :

- Une pelle à arracher les ceps

Plan de situation

Salle des Fêtes de Cravant-les-Côteaux



Remerciement à la COPAC avec la participation financière de :

MVS Groupe Jarny - Fendt - M.A.V - Gregoire - Syngenta Agro - Angibaud - BASF France - CAPAVAL - Élevage et Packaging - BAYER - S.A. Prouteau et Gibault Groupama - Cerexagri-UPL - Crédit Mutuel - O-I BSN - Ouvrard Touraine - Jouffray Drillaud - Transport Schenker Joyau - Crédit Agricole - Distilleries Vinicoles du Blayais - Philagro - Cerfrance Val de Loire - Multi Impressions - Banque Populaire M. Brault Christian - Ramondin France - Agrimer - Strego - Chinon De Sangosse Vitiloire - Landini Massey Ferguson - Cecofiac Chinon - Prestation Charlot

Le Syndicat des vins de Chinon remercie le groupe de travail Sensibilisation à la Qualité et les vignerons du secteur de Cravant les Côteaux qui ont organisé la journée ainsi que la commune de Cravant les Côteaux, le Comité des Fêtes de Cravant les Côteaux et le Centre Vitivinicole de Chinon pour leur soutien.